

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mars 2012

Mairie de Montjavoult 9h 30.

Etaient présents : Mmes : G. Bellière, M.Bessaa, D. Mouflette, MM :JC.Chapuis, P. Corade, B. Danillon, J. Dissard, G.. Le Foll, M. Lubrano (maire), M. Maurel.

Absents : JC. Tessé (pouvoir à M. Danillon).

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le maire, G. Lubrano, ouvre la séance à 9H30 Il propose que soit ajouté à l'ordre du jour la question du règlement d'une facture de l'organisme « Aménager le Territoire »: bien que les comptes de la commune soient arrêtés le 15-12-2012, il est de l'intérêt de cet organisme, qui travaille pour plusieurs communes, que toutes les factures soient réglées sans délai. Approbation à la totalité des voix, aucune abstention. L'ordre du jour est modifié en conséquence.

Le compte rendu du conseil du 10 Février 2012 est approuvé à la totalité des voix, aucune abstention. M. Dissard signale une erreur dans le tracé du circuit de randonnée des deux buttes approuvé le 10-02 pour être inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). L'erreur sera signalée à la CCVT.

Classement des buttes de Montjavoult et Serans (avancement du dossier)

M. Danillon rappelle qu'à l'initiative des associations « Les Amis du Vexin » et Le R.O.S.O., le classement des buttes de Montjavoult et de La Molière avait été proposé. Les Maires des 7 communes concernées se sont réunis le 14 Janvier pour entendre un exposé de M. Bince de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sur les avantages et les inconvénients d'un tel classement. Le compte rendu en sera transmis aux conseils municipaux des sept communes pour qu'ils en délibèrent après réflexion. Le classement sera possible si une majorité des conseils le vote.

Mme Bessaa relève que l'étude d'un tel classement entraîne une participation financière. M. Danillon demandera l'intervention du Ministère de l'Environnement auprès de la DREAL. Le montant en a été estimé à environ 20 000€, somme que M. Danillon pense ramener à 15000€ après négociations. Une aide est envisageable. La décision sur le sujet est remise après le vote du budget 2012.

M. Corade demande quel est l'objet de cette étude, M. Danillon explique qu'il s'agit d'évaluer l'opportunité du classement, et en particulier les critères de cette opportunité. M. Chapuis souligne l'importance de la définition de ces critères, qui influenceront les choix de développement.

M. Lubrano rappelle à ce propos que la veille a eu lieu une réunion des élus avec M. Beaufort, de l'agence « aménager le Territoire » pour informer les nouveaux élus de l'état d'avancement du PADD. Une réunion est prévue dans la première quinzaine d'Avril pour finaliser le projet, qui sera ensuite présenté au conseil. Mme Bessaa demande s'il n'y a pas une date butoir pour ce vote. M. Danillon et M. Lubrano assurent que non. Le SCOT n'est pas encore établi, et ne le sera pas avant le vote.

Travaux rue de la plaine, au Vouast

La réfection d'une partie de la rue des Cantières devra être ajoutée à celle de la rue de la Plaine, ce qui fait passer le devis de 26.035,72€ à 27.805,80€. M. Lubrano demandera l'accord du conseil pour le décaissement nécessaire. Les subventions, de 36 à 38% HT ont été obtenues. Les travaux, qui doivent être effectués par une température de 15 à 20 degrés, sont prévus en juillet ou en août.

Travaux de restauration du presbytère

M. Lubrano annonce que l'on attend toujours le rapport de l'APAVE concernant le plomb, l'amiante, et la solidité du bâtiment.

M. Corade estime que dans ce dossier on a mis la charrue avant les bœufs. Avant tout projet il convenait de connaître la valeur de ce bien sur le marché, de faire appel à des experts, de faire faire des devis de travaux. Il a fait appel à l'agence Leblanc, de Gisors, pour une première estimation, visite qui a eu lieu le 9 mars au matin. D'autres agences seront sollicitées. Un courrier sera adressé aux Domaines pour demander leur avis. Faut-il entamer les travaux de réhabilitation, ou bien chercher une autre solution.

M. Corade décrit les devis qui ont été présentés jusqu'à présent. Ils vont de 100.000 à 130.000€, mais ne prennent pas en compte la totalité des travaux nécessaires. M. Lubrano signale que l'électricité a été mise aux normes et n'est plus à faire. M. Corade relève que l'un des devis prévoit une isolation par un faux plafond, en opposition avec le caractère du bâtiment. Une isolation des combles serait préférable. Si le bâtiment doit être loué, il sera nécessaire d'y construire une cuisine et d'y ajouter des sanitaires. De même le pignon semble devoir être refait.

En conclusion, le dossier n'est pas prêt pour un vote au conseil.

M. Maurel estime, et tout le monde en est d'accord, qu'un loyer de 20.000€ annuels devrait être demandé pour que l'investissement soit amorti en 12 ou 15 ans. Par ailleurs, Le rapport de la DTO est-il disponible et quel est le coût de son intervention ?

M. Corade estime que deux ans ont été perdus. Le dossier doit être transmis à la commission qui décidera s'il convient de vendre ou de louer. Mme Mouflette et M. Danillon s'opposent vivement à ce que ce bien soit vendu, ils mettent en avant son caractère de patrimoine municipal et son esthétique.

Site informatique de la commune (mise à jour)

Mme Bessaa fait part des critiques qui ont été faites sur la lisibilité du site en raison d'un fond jugé trop sombre. Lorsque le site a été construit bénévolement par des jeunes du village, il avait été approuvé par tous. M. Danillon souligne la qualité de sa construction et la facilité de son utilisation. M. Chapuis le juge de très bonne qualité en comparaison d'autres sites semblables, et Mme Bessaa rappelle qu'il a été conçu bénévolement et n'a rien coûté à la commune. Elle rappelle sa valeur d'affichage et la nécessité d'une mise à jour régulière.

Syndicat des eaux

M. Lubrano rappelle qu'une augmentation assez sévère du prix de l'eau en janvier a surpris les habitants et qu'il est normal qu'il essaie de l'expliquer. Les ressources du Syndicat des

Eaux consistent uniquement en sa part du prix de l'eau. Avant 2010 le budget était équilibré et depuis 10 ans la part syndicale n'avait jamais augmenté. Il est illégal pour le syndicat de constituer une trésorerie à partir du prix de l'eau. Or des travaux importants ont été effectués à Montjavoult, rue des Coudraies et rue de la Libération. Les amortissements doivent figurer sur le budget. D'autres dépenses sont à envisager pour la protection du point de captage.

M. Maurel s'étonne de ce que les seules études pour cette protection aient coûté 129.498€, obligatoirement amorties sur deux ans, alors que les recettes annuelles du syndicat sont d'environ 50.000€. Quelles subventions pour ces dépenses ?

D'autre part, M. Maurel informe le conseil de ce qu'un vote du 28 mai 2008 autorise M. Gilles à décider sans en référer au syndicat de tout emprunt inférieur à 100.000€ et de tout investissement inférieur à 206.000€.

M. Lubrano revient à l'augmentation de la part syndicale qui sera complétée d'une contribution communale, proportionnelle au nombre d'habitants, soit 28.269€.

Quant au contrat d'affermage de Véolia, la durée légale de 12 ans en est non-négociable.

M. Corade fait remarquer qu'il existe d'autres contrats que le contrat d'affermage, même s'il est vrai qu'il n'y a pas de réelle concurrence entre les compagnies. Il déplore que les hydrants soient approvisionnés en eau potable, faute d'une eau industrielle moins coûteuse comme il en existait autrefois.

Il rappelle qu'une nouvelle augmentation est prévue pour 2013 et invite le conseil et le public à se rendre à la prochaine réunion du Syndicat de Eaux, mercredi 14 mars à 9H à la mairie de Montagny.

M. Corade fait observer à M. Lubrano qu'il était tenu d'informer son conseil avant de s'engager à signer une délibération du Syndicat des Eaux dont il donne lecture, et qui décide de l'augmentation en cause, signée de M. Lubrano et de M. Le Foll, pouvoir étant donné par M. Tessé à M. Lubrano. M. Corade dénonce le fait que cette délibération n'ait jamais été portée ensuite à la connaissance du conseil.

Le coût de la connexion du réseau à la commune de Parnes est évalué à 850.000€, alors qu'elle n'entraînerait qu'une baisse de quelques centimes du prix du mètre cube d'eau.

M. Corade fait remarquer que l'augmentation de la part syndicale devait prendre effet le 1er janvier 2012, or elle apparaît sur la facture concernant la consommation du 2ème semestre 2011. Il y a là une anomalie qui devra être rectifiée.

M. Maurel rappelle que la protection du captage de la Fontaine du Diable, rendu obligatoire par un courrier de la préfecture reviendra à environ 228.000€, deux subventions étant demandées, d'une valeur théorique de 183.040€. Mme Bessaa confirme que par le passé jamais le conseil n'a été tenu informé de ces faits, alors que la présentation des délibérations du syndicat est obligatoire d'après les statuts, et qu'il serait bon à l'avenir d'améliorer l'information de tous sur ces sujets..

M. Lubrano reconnaît qu'il y a eu là une erreur de sa part, et déclare faire amende honorable.

M. Maurel rappelle que les emprunts engagés entraînent aussi des frais financiers: par exemple, pour les travaux effectués à Beaugrenier pour 224.000€, un emprunt de 190.000€ a été contracté sur 15 ans.

M. Corade appelle à nouveau à venir assister à la prochaine réunion du Syndicat des Eaux, mercredi 14 mars à 9H à la mairie de Montagny. Il estime qu'il convient de faire un état des lieux, de demander l'explication de l'effet rétroactif de l'augmentation, et de demander l'étalement du règlement de 28.269€ demandés, car celui ci annulerait la faible réserve de trésorerie de la commune.

Sécurité incendie

En ce qui concerne l'emplacement prévu pour une réserve d'eau à Hérouval, le propriétaire américain de ce terrain a pris contact avec la mairie. Il déclare qu'il sera présent à Montjavoult en avril pour discuter cette affaire, et que ce terrain n'est pas abandonné.

M. Corade déclare que la commission continuera à travailler sur ce sujet, qui demeurera à l'ordre du jour des prochains conseils.

M. Lubrano rappelle que probablement certains points ne seront jamais aux normes, comme par exemple Le Marais où il est impossible de créer une réserve d'eau, alors que le coût de nouvelles canalisations assurant un débit suffisant serait exorbitant.

Mme Bessaa pose la question des fuites existant sur le réseau, M. Corade donne l'estimation de VEOLIA : une perte de 17% sur le réseau de la commune.

Etude énergétique des bâtiments communaux

Mme Mouflette présente le document fourni par le Conseil Energétique Intercommunal « consolidé » des 42 Communes de la CCVT.

M. Maurel souligne l'intérêt du tableau d'amortissement fourni en p. 36 de ce rapport, et l'utilité d'effectuer les travaux d'isolation de la mairie et de l'école qui ont le retour sur investissement le plus bref. Mme Mouflette confirme que les travaux les plus importants qui s'imposent concernent l'isolation de la mairie et de l'école.

La commission « Entretien de la voirie communale, bâtiments communaux, organisation de la sécurité routière » se réunira et définira le choix des travaux prioritaires. Sur une question de Mme Bessaa concernant les subventions possibles pour ces travaux, M. Lubrano déclare qu'on n'en connaît même pas le pourcentage. Mme Mouflette dit que plus l'investissement sera performant, mieux il sera subventionné.

Questions diverses

1 - M. Lubrano donne lecture d'un courrier de la communauté de communes annonçant une étude de l'offre artisanale locale en vue de la création d'une zone commerciale à Chaumont en Vexin, pour laquelle un partenariat est proposé. (Ce courrier n' a pas été transmis auparavant aux conseillers). Cela remettrait en cause le projet de création d'une zone similaire prévu dans l'état actuel du PADD. M. Corade et M. Dissard se proposent pour représenter le conseil à ces réunions.

2 - La communauté de communes communique les instructions du SPANC. Tout demande de Certificat d'Urbanisme ou de permis de construire devra désormais impérativement comporter une demande d'avis du SPANC, avis qui sera annexé à tout permis de construire au moment de sa notification.

3 - Accueil des nouveaux arrivants : Mme Bessaa propose que cet accueil ne soit pas le fait des seuls conseillers municipaux, mais de tous les habitants qui voudraient y participer. Elle suggère que cet accueil ait lieu cette année à l'occasion de l'inauguration de l'école Dado.

4 - Les autres festivités prévues au premier semestre seront : les feux de la Saint Jean le 23 Juin, et le feu d'artifice le 13 Juillet. A ce propos, M. Dissard met en garde contre les dangers de tirer ces feux sur la place de l'église, trop près des bâtiments et trop près du public, en contravention des mesures de sécurité préconisées par la préfecture, le maire et le responsable du tir étant civilement responsables en cas d'accident. M. Lubrano répond que dans ces conditions il vaut mieux annuler le feu d'artifice. M. Dissard suggère qu'un autre

lieu plus approprié soit trouvé, et que , par exemple, si le sommet de la butte devait ne pas être cultivé cette année, il serait possible de demander au propriétaire de ce terrain l'autorisation d'effectuer le tir sur sa propriété, le public s'installant en toute sécurité devant la mairie.

M. Chapuis suggère que les prochaines années un concours soit proposé pour une animation lumineuse du village : le site de la butte est en soi un site scénographique, qui pourrait donner lieu à une mise en valeur pyrotechnique de la butte dans son ensemble, à voir de loin, depuis le plateau et de plus faire une mise en lumière du bourg, voir du bourg et des hameaux, ce qui fait que le public pourrait voir de loin.

Mme Bessaa déclare que cette année la commission Culture Associations Fêtes Bibliothèque prendra en main l'animation musicale de la soirée. M. Lubrano signale qu'il est prévu que l'employé municipal M. Mahé suive un stage de formation offert par le fournisseur habituel de nos feux d'artifice.

5 - Mme Bessaa propose qu'en été l'église soit ouverte au public les dimanches de 16 à 18h, et que de la musique y soit diffusée, sous la responsabilité de conseillers bénévoles.

M. Lubrano signale à ce propos que l'ouverture de l'église est prévue pour les journées du patrimoine les 15 et 16 septembre, et qu'il convient qu'aucun mariage n'y soit programmé ce jour là.

6 - M. Danillon rappelle que le prochain bulletin municipal sera publié après le vote du budget. M. Maurel demande que la présentation de celui ci soit faite de façon claire et lisible par tous, en évitant le jargon comptable. Ce bulletin inclura un article sur le sujet du syndicat des eaux, et un éditorial des nouveaux élus.

7 - Plan de circulation. L'inversion des sens interdits rue Soins et rue du pasteur Loriaux est remise en cause. Mme Bessaa s'est plaint à plusieurs reprises des dégâts causés par les camions de livraison manoeuvrant pour accéder à la clé des champs. M. Lubrano affirme avoir pris toutes les mesures exigées à ce sujet par Mme Bessaa: panneaux indiquant le parcours approprié vers la Clé des Champs, etc. sans que les livreurs, ni leurs employeurs, en tiennent compte. Mme Bessaa suggère qu'un panneau de limitation de tonnage soit mis en place. Un accord se dégage pour que le sens de circulation précédent soit rétabli. La question sera examinée par la commission voirie qui fera une proposition au conseil.

8 - M. Corade signale que les dégâts occasionnés par le camion de ramassage des ordures au Chemin des Anes à Valécourt devront être réparés. Ces travaux pourront être effectués à moindre frais par l'employé municipal, le décaissement nécessaire devra être effectué.

9 - Une construction entreprise sans demande de permis de construire ni déclaration en mairie est signalée par M. Corade rue de la Plaine. M. Lubrano y mettra bon ordre.

10 – M. Corade annonce que les travaux nécessaires doivent être effectués autour du ralentisseur du carrefour de Valécourt qui fait barrage à l'écoulement des eaux de pluie. Ces travaux devraient incomber à l'entreprise qui a construit le ralentisseur, mais la commune n'ayant pas pris les garanties nécessaires dans ce type de contrat, force est de classer ces frais par pertes et profits.

11 – M. Corade demande que les conseillers constituant « l'opposition » dans le conseil disposent d'une salle où se réunir, et de casiers où ils puissent trouver les documents nécessaires à leur travail sans qu'il soit nécessaire de les distribuer à leurs domiciles. M. Lubrano répond qu'ils peuvent disposer de la salle du conseil, et que des casiers peuvent y être organisés pour tous les conseillers s'ils le souhaitent.

12 – M. Corade demande à M. Lubrano si la mise en place du chrono pour le courrier entrant est bien effective. M. Lubrano lui répond que c'est le cas.

13 – M. Corade et Mme Bellière demandent qu'une évaluation des avantages en nature dont disposent les employés municipaux en matière de charges (chauffage, eau, électricité) soient évalués, dans leur propre intérêt comme dans la perspective d'une meilleure maîtrise des dépenses.

14 – M. Chapuis demande que l'ancien panneau indicateur du carrefour de Valécourt soit remis en place, de tels panneaux en fonte étant aujourd'hui considérés comme patrimoine municipal.

15 – Le projet d'une bibliothèque, mis en sommeil depuis quatre ans, sera réexaminé par la commission culture, qui fera une proposition en ce sens au prochain conseil.

16 – Mme Bessaa propose de distribuer les comptes rendus des conseils municipaux, qui ne sont pas toujours aisément lisibles sur les panneaux. Il est convenu qu'ils soient mis en ligne, et distribués aux personnes âgées qui n'utilisent pas internet.

17 – M. Maurel rappelle qu'il avait été autrefois convenu que le public présent puisse poser des questions après les conseils. Il est acquis que cet usage soit établi.

18 – M. Lubrano entame la lecture d'un bilan de la consommation électrique de la commune. M. Corade objecte que ce genre de document doit de toute évidence être communiqué à l'avance aux conseillers, qui ne peuvent pas et ne doivent pas en prendre connaissance en quelques secondes le jour même du conseil. Ce sujet est donc remis au prochain conseil.

La séance est levée à 12 H.